

COMMUNE DE
VENNECY

ARRETE DE RETRAIT
Déclaration préalable - Constructions et travaux
non soumis à permis de construire
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Dossier déposé le 04 Mai 2026 @	
Par :	Madame Isabelle GAUTIER LEGLISE
Demeurant à :	43 Rue de Chécý 45760 VENNECY
Pour :	L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
Sur un terrain sis :	43 Rue de Chécý 45760 VENNECY
Cadastré :	ZK108

Référence dossier

N° DP 45333 26 T0015

Surface de plancher créée : 0 m²

Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration Préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/12/2008, modifié le 25/10/2010, le 29/04/2013, le 19/02/2015 et le 06/02/2018, révisé le 25/03/2013 et le 14/12/2020,

Vu l'autorisation de Déclaration préalable délivrée le 03/06/2026 à Madame Isabelle GAUTIER LEGLISE pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Vu la demande de retrait présentée sur le guichet numérique le 10/08/2026.

ARRETE

Article unique : L'autorisation de Déclaration préalable susvisée est **retirée**.

Fait à VENNECY, le 8 septembre 2026
P/Le Maire,
L'adjoint délégué, Dominique LOISEAU



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Transmis en Préfecture le :
Affiché en Mairie le :) **10 SEP. 2026**

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.